

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2025

Le 17 mars 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absents excusés : RICHELME-DAVID Suzanne donne procuration à GILS Denise,
PERRUTEL Robert donne procuration à COSTE Philippe.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Dans les questions diverses du procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le 17 février, Philippe COSTE propose la correction suivante « mis à disposition par la commune » au lieu de « prêter gracieusement » (préau photovoltaïque). Le procès-verbal du 17 février 2025 est alors approuvé à l'unanimité des membres présents en tenant compte de cette modification.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation place Cathare appartenant à la SCI IMMOLOGUE.
- Maison d'habitation 5 place Léon Blum appartenant à M. DEPOND Jean.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

REMISE GRACIEUSE

Une remise gracieuse serait accordée à une ancienne locataire pour des loyers impayés entre 2011 et 2013 après avoir convenu qu'elle s'acquitte d'une partie de la dette (ce qui a été fait).
Avis favorable des membres du Conseil Municipal.

APPROBATION STATUTS CARCASSONNE AGGLO

Le Conseil Municipal doit délibérer pour la modification des statuts de Carcassonne Agglo à la suite de l'évolution de certaines compétences (cf. délibération n°2025-03-02).

Vote du Conseil municipal : adoption à l'unanimité.

ARRÊT MALADIE 90%

Denis LAPEYRE qui a assisté au Conseil Communautaire de l'Agglo présente le rapport du Président de l'Agglo qui informe de son intention de défendre le principe de conserver 100% de la rémunération d'un agent de la fonction publique dans les 3 premiers mois lors d'arrêt maladie ordinaire.

La loi de finances pour 2025 acterait la réduction à 90% de cette rémunération.

VOTE : 14 pour

1 abstention

0 contre

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Voir l'état détaillé des subventions pour l'année 2025.

TRAVAUX

- Le préau photovoltaïque ainsi que le local associatif devraient être opérationnels cet été. Le Club Bouliste Peyriacois pourra alors déménager après signature d'une convention d'occupation.
- Madame le Maire propose aux conseillers de créer une commission afin de gérer et suivre le projet de construction du futur mini-golf.
- Denis LAPEYRE informe des futurs travaux SYADEN prévus sur le chemin de Mengaud avec enfouissement des réseaux secs et changement des 4 luminaires déjà existants.

La séance est levée à 21h35.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 7 AVRIL à 18H30 (budget)



Peyriac Minervois